



Droit de succession bloquer depuis 2008

Par **nabyx**, le **20/08/2011** à **02:16**

Bonjour, rnma maman est décédée en France en 2008.elle avez des comptes a la caisse d'épargne je suis son fils et héritier unique Etant donner que je vie en algeriernj'ai envoyer le dossier par fax quelque mois après est pris contact avec la banquernpar tel il mon dis que le dossier n'était pas lisible OK un second dossier a était déposer en main propre par un ami au service succession cette fois il mon dit que le dossier était complet est qu'il allez faire le nécessaire est que les fonds étaient en mouvement depuis chaque fois que j'appelle au téléphone la personne charger du dossier c'est la mémé réponse dans dix jours dans une semainernje reçoit toujours les relevés de comptes ici en algerie le dernier je l'ai reçu il y a rnune semaine aidee moi svp merci

Par **mimi493**, le **20/08/2011** à **02:27**

Avez-vous produit un acte de notoriété héréditaire ?

Par **nabyx**, le **21/08/2011** à **00:22**

reponse a mimi 493rnrnoui bien sur ainsi que tous les documents demandes par la banque rnla frida est l'act. notariier en algerie la banque connait rnmon dossier est complet c'est la personne chargez qui me la confirmerrne je voudrez aussi vous informer que j'ai prit contact par tel avec le médiateur pour les recours il y a un mois il ma dit qu'effectivement c'était bizarre .rnest qu' il allez envoyez un e mail tous de suite rncomme je suis est je vie en algerie j'ai la sentiment d'être victime d'une arnaquernj'ai dit a la banque que si c'était nécessaire que je

vienn en France je viendraisrnmémé si c(est un peu complique a cause du travail du visa etc..rnils mon dit que ce n"étais pas nécessaire envoyer votre compte rib en algerie rnainsi que les documentsrn mille merci est je suis a votre entière disposition pour tout informations ou document

Par **mimi493**, le **29/08/2011 à 22:18**

[citation]la frida est l'act. notari en algerie la banque connait [/citation] je ne suis pas intimement persuadée que ça suffise qu'il ne faille pas un acte notarialrn français (le consulat de France a un service notarial)

Par **nabyx**, le **03/09/2011 à 01:18**

reponse a mimi 493rn rn Bonjour est merci pour votre reponse qui va beucoup m'aidee ,mais la banque ne ma jamais demanderrn un act notari francais j'ai moi meme ete etonner qui'me demande la frida dans ces termesrn qu'il fallait traduire en francais ils ont dit que le dossier etait verifie ok est qui'il allez m'envoyez du courrier depuis 2009 j'ai parler au telephone a pluseurs reprise avec la charger du dossier a chaque fois ils me disent la meme choses dans un mois ,10jous ect... pour quoi il ne me mont pas dit qu'il fallait un act francais depuis des annees mon dernier coup de fil il date d'un mois est demi il mon dit dans 10 jours .rn je recoit toujour les releves de comptes ici en algerie ils sont mon adresse rn ils auraient pu m'envoyer du courrier ou me telphoner il ont mon numero rienrndoie je leur faire un proces

Par **francis050350**, le **04/09/2011 à 15:00**

Bonjour , Mimi a raison passez par le consulat

Par **nabyx**, le **09/09/2011 à 21:17**

merci de votre aide je vient envoyer un email au consulat de Francern je vous mettrait au courant merci beaucoup mimi vous un travail formidable rn bon courage